

Département de l'Ain

ENQUETE PUBLIQUE

RAPPORT sur le **Projet d'aménagement foncier et programme de travaux connexes sur la commune de La Boisse (avec extension sur Beynost)**

soumis par

le Conseil Départemental de l'Ain

Dates de l'enquête

29 mai – 30 juin 2017

Commissaire-enquêteur

Jacques Beauchamp

SOMMAIRE

1. Présentation du projet

- 1.1 - Origine et enjeux du projet
- 1.2 - Composition du dossier
- 1.3 - Contexte réglementaire

2. Organisation et déroulement de l'enquête

- 2.1 - Désignation du C.E.
- 2.2 – Réception des dossiers et registre
- 2.3 – Permanences
- 2.4 – Information du commissaire enquêteur
- 2.5 - Information du public
- 2.6 - Participation du public
- 2.7 - Clôture de l'enquête

3. Observations du public

- 3.1 - Observations recueillies au cours de l'enquête
- 3.2 - Analyse des observations
- 3.3 - Commentaires du commissaire enquêteur

4. Annexes

- procès-verbal de synthèse des observations du public
- réponse du porteur de projet

5. Pièces jointes

- 1 registre d'enquête

1. Présentation du projet

1.1 - Origine et enjeux du projet

Cet Aménagement Foncier Agricole et Forestier est lié à la réalisation de l'autoroute A432. Son périmètre totalise une superficie de 99,5 hectares (91,8 ha sur le territoire de la commune de LA BOISSE et 7,7 ha sur le territoire de la commune de BEYNOST) faite essentiellement d'espaces agricoles et de quelques espaces boisés.

Les objectifs principaux sont le remodelage parcellaire, le rapprochement du siège des exploitations, la reconstitution des réseaux de chemins et d'hydraulique, l'amélioration et le regroupement des îlots d'exploitation, la préservation de l'environnement.

Le Groupe de Travail de la Commission Communale d'Aménagement Foncier a pris connaissance, à l'issue de la consultation publique concernant le classement des sols en valeur de productivité agricole (25/06/2013 à 26/07/2013), des desiderata déposés alors par les propriétaires. Le groupe de travail a pu, en fonction des éléments recueillis et des possibilités techniques, établir un avant-projet parcellaire qui a été proposé en consultation publique, à la Mairie de LA BOISSE, du 26 mai 2015 au 12/06/2015.

Le Groupe de Travail a étudié toutes les observations notées sur le registre déposé à cet effet et a modifié si possible et en conséquence l'avant-projet pour établir le projet parcellaire qui a été approuvé, ensuite, par la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans sa séance du 16 janvier 2017.

Le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier est soumis à une étude d'impact dont le dossier est consultable pendant le déroulement de l'enquête publique. Le réseau des chemins étudié par la Commission Communale, avec l'approbation des Conseils Municipaux, permettra de desservir correctement toutes les parcelles modifiées à l'intérieur du périmètre de l'Aménagement Foncier. Un programme de travaux connexes approuvé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier, sera entrepris.

1.2 Composition du dossier.

Il comporte les pièces suivantes :

- Avis d'Enquête Publique 3 avril 2017 projet pour établir le projet parcellaire qui a été approuvé, ensuite, par la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans sa séance du 16 janvier 2017.

- Arrêté d'ouverture et d'organisation 3 avril 2017
- Lettre du Président du Conseil Départemental à tous les propriétaires 12 avril 2017 avec en pièce jointe le Rapport n° CP2017-03/0087
- Compte-rendu de la commission communale d'aménagement foncier de La Boisse, séance du 16 janvier 2017
- Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur l'aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) de La Boisse, avec extension sur la commune de Beynost (01), 17 mai 2017
- Résumé non technique de l'Etude d'Impact, rapport n° R15121402, Août 2016
- Etude d'Impact, communes de Laboisse et Beynost (01), rapport n° R15121402, Août 2016
- Mémoire explicatif technique du Projet, Axis-Conseils Rhône-Alpes, Géomètre-expert, Avril 2017
- Travaux connexes, Projet, Axis-Conseils Rhône-Alpes, Géomètre-expert, 13 juillet 2016
- Aménagement foncier agricole et forestier, état de sections des parcelles apports, Projet, Conseil Départemental de l'Ain, 22 mai 2017.

Le 15 juin a été ajouté :

- Mémoire du Département de l'Ain en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale

1.3 Contexte réglementaire

Ce dossier répond notamment aux exigences des articles L350-1 à L350-2 et de l'article R414-19 du Code de l'Environnement, aux exigences de l'article L123-24 du Code Rural ; il respecte les articles L341-1 et suivants du Code Forestier ainsi que les décrets d'application associés.

2. Organisation et déroulement de l'enquête

2.1 – Désignation du Commissaire Enquêteur

Sur demande de M. le Président du département de l'Ain, M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon m'a désigné par décision du 16 mars 2017, commissaire enquêteur chargé de cette enquête.

Par arrêté du 3 avril 2017, le Président du Conseil départemental de l'Ain a défini les modalités de l'enquête publique

2.2 - Réception des dossiers et registres

La réception et la signature des pièces du dossier ont été faites à la mairie de La Boisse le premier jour de l'enquête.

2.3 – Permanences

Les permanences ont eu lieu à la mairie de La Boisse, compte-tenu de ses jours et heures d'ouverture :

Le lundi 29 mai 2017 de 9h à 12h,
Le jeudi 15 juin 2017 de 13h30 à 18h30,
Le mercredi 21 juin 2017 de 9h30 à 12h30
Le vendredi 30 juin 2017 de 13h30 à 17h

Elles ont eu lieu en présence de M. Philippe RENAUD, géomètre-expert qui avait participé à l'établissement du dossier et qui a pu répondre aux demandes d'information et autres questions techniques posées par le public.

2.4 – Information du commissaire enquêteur

Visite des sites

Les sites affectés par les interventions projetées ont été visités au début et au cours de l'enquête.

Entretien

Visite de M. François DROGUE, maire de La Boisse au cours des permanences

2.5 - Information du public

L'avis d'enquête publique a été apposé sur le tableau extérieur de la mairie dès sa réception et pendant toute la durée de l'enquête. J'ai vérifié cet affichage au cours de l'enquête. Des avis d'enquête ont été également placardés sur les sites concernés. J'ai pu ainsi vérifier son affichage sur le site de La Saccunière 15 jours avant le début de l'enquête, alors que l'avis a été arraché et déchiré le premier jour de l'enquête. En revanche l'avis était toujours présent sur le site du Dérompay le 15 juin et sur celui du Plateau.

L'avis a été publié dans les deux journaux suivants :

- Le Progrès, 12 mai 2017, page 08
- La Voix de l'Ain, 12 mai 2017, page 74

Cette publication a été reprise réglementairement au cours de l'enquête :

- Le Progrès, 2 juin 2017, page 10
- La Voix de l'Ain, 2 juin 2017, page 65

Le dossier du projet a été déposé en mairie de La Boisse où il a pu être consulté aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi que pendant les permanences assurées par le commissaire-enquêteur.

De plus, 9 extraits cadastraux et une photo aérienne du secteur ont été affichés sur des tableaux dans la Salle du Conseil.

L'ensemble du dossier a été mis à la consultation et au téléchargement éventuel dès le 1er jour de l'enquête sur le site suivant :

http://www.ain.fr/jcms/aw_149498/enquete-publique-amenagement-foncier-agricole-et-forestier-sur-la-commune-de-la-boisse-avec-extension-sur-beynost-consecutif-a-la-construction-de-lautoroute-a432

Notons que les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre des opérations ont été avisés individuellement de ces enquêtes. Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

2.6 - Participation du public

Au cours de chaque permanence une dizaine de personnes est venue consulter les plans affichés et demander des informations complémentaires à M. le géomètre expert, principalement la position exacte de leurs parcelles. Les renseignements donnés ont été

satisfaisants puisque seules quatre personnes ont souhaité annoter le registre.

2.7 - Clôture de l'enquête

Le registre a été clos à la fin de la dernière permanence le 30 juin à 17 heures.

3. Observations du public

3.1 - Observations recueillies au cours de l'enquête

3.1.1 Annotations du registre:

1. TRIGON André, parcelle ZE 94.

« - Je maintiens en lieu et place

- pas de changement »

2. LASNET Rémy, parcelle ZE93

« Possibilité d'échange de propriété pour libérer l'accès de la Sereine de ce côté à condition d'accéder à une surface située de l'autre côté du ruisseau (en bordure de la Sereine) avec surface supérieure en contrepartie. »

3. RAPHANEL Gérard

« (1) Inquiétude sur l'entretien de la bande laissée entre les bornes et le chemin dans le secteur du Vorlay le long de l'A42.

(2) Souhait de joindre la parcelle APRR au lieu-dit Parafox à la propriété de mon fils Yannick dans le cadre de l'achat de cette parcelle ».

4. NIQUE Christian, parcelle ZN1123 (Mme Vve VALLET) et ZN1124

« Demande que ces deux parcelles restent voisines mais séparées avec une au Nord et l'autre au Sud. »

3.1.2 Courriers postaux :

1. PELLETIER Martine, parcelle ZD 114

« ...Etant propriétaire d'une parcelle sise à la cote cadastrée Section ZD n° 114 d'une superficie de 587 m2 (La Boisse) Je désire vendre cette parcelle. J'ai désigné pour s'occuper de cette vente Maître LAGRANGE Nicolas à Montluel... en vue d'une rédaction d'un compromis de vente... »

3.1.3 Courriers électroniques :

Les observations du public ont été enregistrées à l'adresse électronique suivante:

affairesfoncieres-enquetelaboisse@ain.fr

Les courriels ont été tirés sur papier et annexés au registre.

1. TRIGON Roland comptes n° 2920, 2940, 3000 et 3020

« ...*Pourriez-vous m'éclairer sur les «natures et classes des terrains » mentionnés dans les PV d'aménagement foncier et agricole ?

Que signifie par exemple ceci (pour une même parcelle),colonne nature et classe ? T
1, 8, BO 8, T10

Je suppose que ce qui est important, c'est que les totaux des valeurs parcelles des lots attribués soit à peu près équivalent aux totaux des valeurs parcelles d'apport ?

*J'aurais également une observation à faire sur la désignation des propriétaires :
Dans les N° de comptes 2920 et 3000, apparaît le nom de mon père Francisque Trigon qui est décédé le 12/2/2014. Je ne sais pas si c'est important, mais je tenais à le signaler.

*Je n'ai pas de remarque particulière à faire sur les lots qui me sont attribués.

*Je ne pense pas pouvoir venir à la Boisse avant la fin du mois de juin. Est-ce que je pourrais consulter les résultats définitifs de l'enquête publique sur internet en ce qui concerne les parcelles qui me sont attribuées ? Sinon, serais-je informé des modifications éventuelles ?...»

2 – TRIGON Christian

« ...Suite à votre avis d'enquête publique, pourriez-vous me dire quelle est la méthode retenue pour le calcul des fermages, est-ce la surface de la contenance totale des parcelles ou leurs valeurs ?.. »

3.2 - Observations et réponses

Ces observations ont été transmises au porteur de projet dans les délais réglementaires (voir pièce annexe n° 1). Sa réponse en date du 21 juillet (voir annexe 2) comporte la partie suivante :

« Par voie, 7 réclamations ont été inscrites sur le registre sur un total de 150 comptes de propriétés. Seul, un réclamant souhaite le maintien en lieu et place de sa parcelle. Les autres réclamations portent sur une demande d'information sur le classement, sur la possibilité d'un échange, ou la vente de parcelles. Quant aux travaux connexes, aucune réclamation n'a été formulée. Eu égard à l'ensemble des éléments qui précèdent, l'opération d'AFAF semble pouvoir se poursuivre sans obstacle majeur. »

Notons que la plupart de ces observations du public relève des compétences de la Commission Communale qui devra statuer à sa prochaine réunion. En détail, leurs réponses peuvent être organisées ainsi.

- Réponse à M. TRIGON André

M. TRIGON s'oppose au déplacement de sa parcelle : la Commission Communale d'aménagement foncier devra étudier la possibilité de modifier le plan proposé en fonction de cette demande.

- Réponse à M. LASNET

La proposition sera soumise à la Commission Communale qui devrait pouvoir satisfaire cette demande.

- Réponse à M. TRIGON Roland

* La classification de la parcelle ressort ainsi :

T1 : terre classe 1 (la meilleure)

T8 : friche

BO8 : déclassement car bois à l'ouest de la parcelle

T 10 : bois

* La désignation du propriétaire des comptes 2920 et 3000 ne pose pas problème.

* L'information finale sera faite individuellement

- Réponse à Mme PELLETIER

Il n'y a pas d'opposition à la vente de la parcelle, néanmoins Mme PELLETIER devra prendre contact avec la Commission communale.

- Réponse à M. TRIGON Christian

Cette question sort du cadre de l'enquête et le commissaire enquêteur n'est pas qualifié pour y répondre. La réponse pourra être fournie par une autorité compétente, par exemple la Chambre d'Agriculture.

- Réponse à M. RAPHANEL Gérard

L'entretien de la bande laissée entre les bornes et le chemin dans le secteur du Vorlay le long de l'A42 devra être défini par la prochaine Commission Communale. L'achat de la parcelle APRR au lieu-dit Parafox devra être signalé.

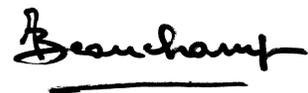
- Réponse à M. NIQUE

La modification demandée, telle qu'elle est figurée sur le registre, risque de compliquer la disposition des parcelles voisines ; néanmoins la Commission Communale cherchera à satisfaire cette demande sans remettre en question le schéma général proposé.

3.3 - Commentaires du commissaire enquêteur

Les documents fournis sont nombreux et détaillés ; ils présentent bien les modifications projetées. Le public a pu obtenir des réponses détaillées à ses questions, de la part du géomètre expert qui avait participé aux réunions précédentes et à l'établissement de la nouvelle carte cadastrale. Dans l'ensemble les modifications demandées apparaissent mineures et ne remettent pas en cause l'ensemble du projet.

L'Abergement de Varey, le 2 août 2017



Jacques Beauchamp
Commissaire-enquêteur

4. Annexes

Annexe 1 : procès-verbal de synthèse des observations du public

Annexe 2 : réponse du porteur de projet

5. Pièce jointe

registre d'enquête

ENQUETE PUBLIQUE

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS
DU PUBLIC**

portant sur le

**Projet d'aménagement foncier
et programme de travaux connexes
sur la commune de La Boisse
(avec extension sur Beynost)**

soumis par

le Conseil Départemental de l'Ain

Jacques Beauchamp, Commissaire-Enquêteur

Les observations recueillies au cours de l'enquête, pendant la période s'étendant du 29 mai au 30 juin 2017, ont été consignées sous forme d'annotations du registre d'enquête, de courriers postaux et de courriers électroniques. Leur réponse sera établie dans le rapport final compte-tenu des contributions du responsable du projet. En voici la synthèse.

Annotations du registre:

1 - TRIGON André, parcelle ZE 94.

« - Je maintiens en lieu et place

- pas de changement »

2 - LASNET Rémy, parcelle ZE93

« Possibilité d'échange de propriété pour libérer l'accès de la Sereine de ce coté à condition d'accéder à une surface située de l'autre coté du ruisseau (en bordure de la Sereine) avec surface supérieure en contrepartie. »

3 - RAPHANEL Gérard

« (1) Inquiétude sur l'entretien de la bande laissée entre les bornes et le chemin dans le secteur du Vorlay le long de l'A42.

(2) Souhait de joindre la parcelle APRR au lieu-dit Parafox à la propriété de mon fils Yannick dans le cadre de l'achat de cette parcelle ».

4 - NIQUE Christian, parcelle ZN1123 (Mme Vve Vallet) et ZN1124

« Demande que ces deux parcelles restent voisines mais séparées avec une au Nord et l'autre au Sud. »

Courriers postaux :

- PELLETIER Martine, parcelle ZD 114

« Etant propriétaire d'une parcelle sise à la cote cadastrée Section ZD n° 114 d'une superficie de 587 m2 (La Boisse) Je désire vendre cette parcelle. J'ai désigné pour s'occuper de cette vente Maître LAGRANGE Nicolas à Montluel... en vue d'une rédaction d'un compromis de vente. »

Courriers électroniques :

Les observations du public ont été enregistrées à l'adresse électronique suivante: affairesfoncieres-enquetelaboisse@ain.fr . Les courriels ont été tirés sur papier et annexés au registre.

1 - TRIGON Roland comptes n° 2920, 2940, 3000 et 3020

« * Pourriez-vous m'éclairer sur les «natures et classes des terrains » mentionnés dans les PV d'aménagement foncier et agricole ?

Que signifie par exemple ceci (pour une même parcelle), colonne nature et classe ? T 1, 8, BO 8, T10

Je suppose que ce qui est important, c'est que les totaux des valeurs parcelles des lots attribués soit à peu près équivalent aux totaux des valeurs parcelles d'apport ?

*J'aurais également une observation à faire sur la désignation des propriétaires : Dans les N° de comptes 2920 et 3000, apparaît le nom de mon père Francisque Trigon qui est décédé le 12/2/2014. Je ne sais pas si c'est important, mais je tenais à le signaler.

*Je n'ai pas de remarque particulière à faire sur les lots qui me sont attribués.

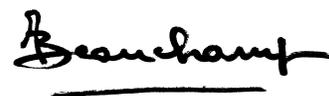
*Je ne pense pas pouvoir venir à la Boisse avant la fin du mois de juin. Est-ce que je pourrais consulter les résultats définitifs de l'enquête publique sur internet , en ce qui concerne les parcelles qui me sont attribuées ? Sinon, serais-je informé des modifications éventuelles ?»

2 – TRIGON Christian

« Suite à votre avis d'enquête publique, pourriez-vous me dire quelle est la méthode retenue pour le calcul des fermages, est-ce la surface de la contenance totale des parcelles ou leurs valeurs ?»

A L'Abergement de Varey, le 2 juillet 2017

Le Commissaire-enquêteur,


Beauchamp

Monsieur Jacques BEAUCHAMP
Commissaire-enquêteur
Côte Savin
01640 ABERGEMENT DE VAREY

Bourg-en-Bresse, le 21 JUL. 2017

Objet : Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la Boisse avec extension sur Beynost.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Vous avez été désigné Commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon, conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement, dans le cadre de l'enquête sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la Boisse et sur les travaux connexes.

Vous m'avez transmis votre synthèse portant sur les observations du public, consignées sur le registre prévu à cet effet.

Il m'appartient aujourd'hui, en qualité de responsable du projet de produire mes observations quant à celles consignées dans le registre, transmises par courrier postal et/ou électronique.

Par voie, 7 réclamations ont été inscrites sur le registre sur un total de 150 comptes de propriétés. Seul, un réclamant souhaite le maintien en lieu et place de sa parcelle.

Les autres réclamations portent sur une demande d'information sur le classement, sur la possibilité d'un échange, ou la vente de parcelles.

Quant aux travaux connexes, aucune réclamation n'a été formulée.

En égard à l'ensemble des éléments qui précèdent, l'opération d'AFAF semble pouvoir se poursuivre sans obstacle majeur.

Une copie du registre a été transmise au cabinet de Géomètre AXIS Conseils qui aura la charge d'analyser ces réclamations et d'y apporter une réponse devant la Commission Communale d'Aménagement Foncier lors de sa prochaine réunion.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,
La responsable par intérim du service des
affaires foncières



Françoise GERBE-NICOLINO

- Dossier affaires foncières
- Chrono D.G.A.I
- Cabinet AXIS Conseils Rhône-Alpes